

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(2\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à la Société des hauts-fourneaux du Nord, 21 avril 1848](#)

Jean-Baptiste André Godin à la Société des hauts-fourneaux du Nord, 21 avril 1848

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Société des hauts-fourneaux du Nord](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (2)

Collation 2 p. (183, 184)

Nature du document Copie manuscrite

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à la Société des hauts-fourneaux du Nord, 21 avril 1848, Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/12/2025 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/26645>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[21 avril 1848](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Société des hauts-fourneaux du Nord](#)

Lieu de destinationMaubeuge (Nord)

Description

RésuméApprovisionnement en fonte des Fonderies et manufactures Godin-Lemaire : Godin accuse réception d'un effet de 438,50 F impayés dont il reste débiteur ; il informe les Hauts-fourneaux du Nord qu'après avoir attendu longtemps leur fonte, il a dû s'approvisionner ailleurs et que les « événements récents » ne lui permettent pas de leur faire une nouvelle commande ; il les informe également qu'il a été avisé que plusieurs remises qu'il leur a faites n'ont pas été payées et qu'il les réglera rapidement avec de bonnes valeurs de portefeuille. Dans le post-scriptum, Godin indique qu'il remet des fonds à monsieur Lécuyer de Saint-Quentin venu exiger le paiement de deux traites [au bénéfice des Hauts-fourneaux du Nord].

Mots-clés

[Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Fonte](#), [Ressources naturelles](#)

Personnes citées[Lécuyer et Cie](#)

Lieux cités[Saint-Quentin \(Aisne\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomSociété des hauts-fourneaux du Nord

GenreNon pertinent

Pays d'origineFrance

ActivitéIndustrie (grande)

BiographieEntreprise métallurgique fondée à Maubeuge (Nord) en 1837, transformée en 1849 en Société des hauts-fourneaux de Maubeuge.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023

14666

je vous renverrais j'ai
je maintiens mon mandat qui est en circulation
de fr 30.30 et vous retourne votre billet que
je ne mettrai pas en circulation pour les besoins
des vôtres

par 1/2

Rey

21 août

M^r de la Roche-Beaucourt

je vous envoie votre lettre datée du 13. août me portant
remise de fr 564 sur paris au 15 juillet pour recevoir
cette remise je tiens à ce que vous me fassiez compte
de huit francs 30 centimes pour retarder jusqu'à cette époque
quand il s'agit que vous me fassiez de me retourner de
la M^r de la Roche-Beaucourt que je ne pourrais accepter en aucun
cas pourra peut-être convenir à M^r de la Roche-Beaucourt que je
considère comme seul responsable de la M^r de la Roche-Beaucourt
que je lui ai expédié la M^r de la Roche-Beaucourt en question
vous ayant été fourni par lui veuillez vous en
entendre ensemble et me répondre sans plus de
délai à cette lettre

agr

Hauberge

21

Messieurs les Propriétaires des journaux
du nord

je vous envoie votre honore lettre du 16 courant
1845. 30 impies dont je vous envoie compte
quand à votre demande du 23 février vous avez dû
comprendre qu'après avoir aussi longtemps attendu après
nos fonds ~~on ne peut pas en attendre~~
je me suis trouvé dans l'obligation de me pourvoir
ailleurs et que les événements récents ne me permettant
pas de vous manifester de nouveaux besoins maintenant

je viens de recevoir divers avis qui ont tout
attesté maintenant le non paiement de diverses remises
que je vous ai faite aussitôt que vous m'en les
avez retournées je m'empêcherai de vous en faire
en bonne valeur de quelque sorte

agréer M^r de la Roche-Beaucourt
voir d'autre part

Monsieur P^o au moment de jeter cette lettre a la boîte
 M. Lempereur de St Quentin me fait pressentir
 2 ~~de~~ ~~un~~ traites dont il exige le payement immédiat
 quoique je ne le voie pas fondé a prendre de
 cette manière je lui en fais les fonds pour éviter
 toute difficulté ~~est pourtant un service que chaque~~
~~maison doit rendre a ses clients et tout est bon~~

St Quentin
 23 avril

Monsieur parrot
 La Maison de Banque Lempereur veut de malhonnête
 de lui rembourser ~~des traites~~ ^{comme la note} sans vouloir les
 faire remonter aux endosseurs cette circonstance
 m'oblige a vous dire que je ne puis accepter
 comme nantissement le titre que vous me donnez
 Elle qui ne peut m'être d'aucun usage puisqu'elle
 exige que je lui fasse des fonds ~~que~~ ^{donc} me trouve dans
 la triste nécessité d'être obligé de vous dire que
 je ne puis maintenant vous accorder le délai que
 vous me manderiez veuillez donc avisé au moyen
 de me faire des espèces ou si la traite ne vous a pas
 été présentée est quelle est entre les mains de
 M. Lempereur veuillez vous entendre avec lui et me le donner
 avis
 Je l'honneur M. de la lettre

Paris
 23

Monsieur Villotte
 obligé d'effectuer le remboursement de la traite
 que vous m'avez laissé retourner je tiens vous
 prévenir que je remets avec vous en circulation
 un mandat de fr 439.35 payable le 1^{er} mai
 prochain veuillez ne pas négliger de prendre
 bonne note ^{l'important} ^{de retour} car les frais qui me sont
 exigés

aj